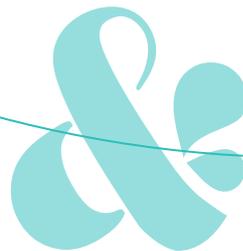


Flash Inf' Eaux

L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



Le Comité syndical, présidé par Jean-François Mary, s'est tenu le vendredi 18 octobre 2024, à La Gacilly (56). Flash Inf' Eaux #8 vous propose de revenir sur les principaux sujets abordés en séance.



Comité syndical d'Eaux & Vilaine, le 18 octobre 2024

EXPRESSION POLITIQUE

Alors que le Projet de Loi Finances 2025 repose sur un effort budgétaire demandé aux collectivités, le **Débat d'Orientation Budgétaire**, présenté à l'ordre du jour du 18 octobre 2024, s'inscrit dans un contexte contraint. Le plan pluriannuel d'investissement ainsi que la prospective financière 2022-2026 tiennent compte de la forte inflation depuis 2022 ainsi que de la baisse annoncée des financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du 12^{ème} Programme.

Toutefois, Eaux & Vilaine ne perd pas de vue ses objectifs notamment de **garantir l'approvisionnement en eau potable des usagers**. Les orientations 2025 en matière d'investissement sur le budget Eau potable pour 2,8 M€ marquent une année de transition dans les investissements. Ils comprennent notamment la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et les premiers travaux pour le sas anti-salinité sur l'écluse d'Arzal, tout en maintenant les **efforts de restauration des milieux aquatiques** et des cours d'eau.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.

GOVERNANCE

Une convention de partenariat entre Eaux & Vilaine et le Syndicat Chère Don Isac.

De nombreux partenariats entre Eaux & Vilaine et les syndicats de bassin sont menés depuis plusieurs années. Ils concernent notamment la mutualisation des formations, des outils de suivi, des tableaux de bord et de mesures de la qualité des eaux, et des moyens de communication.

Afin d'identifier et de formaliser plus spécifiquement ces échanges entre Eaux & Vilaine et le Syndicat Chère Don Isac, une convention de partenariat sera signée. Elle vise à afficher les objectifs poursuivis conjointement à l'échelle du Bassin de la Vilaine et de ses affluents de la Chère, du Don et de l'Isac, pour une gestion durable de la ressource en eau, à savoir :

- Des travaux concertés pour l'élaboration et la mise en oeuvre du SAGE ;
- Des collaborations pour la mise en oeuvre de la GEMA et de la PI ;
- Des formations communes des agents, l'utilisation d'outil commun et une collaboration entre l'ingénierie développée et mise en oeuvre par les deux structures ;
- La mise en oeuvre de la stratégie en faveur de la biodiversité ;
- La mise en oeuvre de mécanismes de solidarité, notamment entre le petit et le grand cycle de l'eau, via un accord avec les producteurs d'eau potable, du bassin relié au territoire Chère Don Isac, pour financer des actions du grand cycle de l'eau, comme par exemple la lutte contre les pollutions diffuses.



Vannage de l'Isac, ouvrage géré par Eaux & Vilaine sur le territoire gemapien du Syndicat Chère Don Isac.

A noter qu'une convention similaire pourra être proposée lors de prochaines séances du Comité syndical, au Syndicat Grand Bassin de l'Oust.

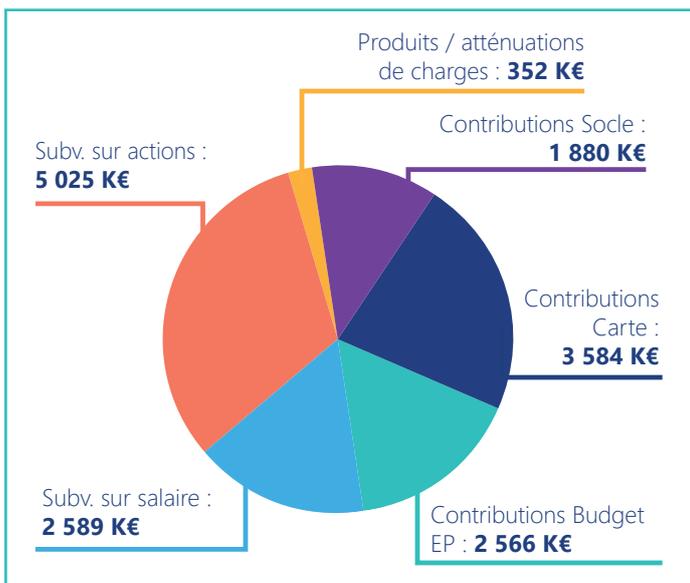
Au regard des transferts de compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques, de l'ambition affichée pour la reconquête des masses d'eau, des études et des travaux envisagés, **le plan pluriannuel d'investissement ainsi que la prospective financière 2022-2026 ont été mis à jour en tenant compte de la forte inflation depuis 2022 ainsi que de la baisse annoncée des financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne** sur un certain nombre de programmes d'actions milieux aquatiques et animations agricoles. L'impact du futur SAGE sur la programmation pluriannuelle n'est pas quantifié, bien que la CLE a déjà ciblé de nouvelles actions qui seraient à mettre en oeuvre par Eaux & Vilaine, elles vont s'inscrire dans un contexte compliqué avec le 12^{ème} programme de l'AELB.

Budget principal

Une situation financière qui s'inscrit dans un contexte d'évolutions importantes.

Les recettes de fonctionnement évoluent : la programmation pluriannuelle passe de 63,6 M€ à 79,8 M€ mais cette hausse doit être modérée. Elle est liée au transfert des travaux pour la réalisation des travaux GEMA et compétences associées sur la section de fonctionnement en dépenses et recettes ; aux contributions statutaires stables (qui n'ont pas évolué depuis 2018) ; et à l'augmentation de la participation du budget eau potable sur la période 2024-2025 pour le financement des travaux sur le barrage d'Arzal.

Les **principales recettes** de fonctionnement 2022-2026 :



Les **principales dépenses** de fonctionnement portent sur l'**administration générale** et en particulier des services supports, de la communication, et à une structuration et sécurisation systèmes d'information.

On note également une **évolution des dépenses à la carte qui passent de 9,5 M€ à 31,6 M€**, une augmentation liée au transfert des travaux pour la réalisation des travaux GEMA et compétences associées sur la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

Enfin, malgré une évolution des charges de personnel en fin de période liée au renforcement des équipes, les **charges de personnel sont globalement moins importantes sur la période : 28,4 M€ (PPI 2024) au lieu de 29,4 M€ (PPI 2022)** en raison de difficultés de recrutement sur 2022 et 2023. Il est à noter une projection en légère baisse à compter de 2026 en raison d'une prévision des baisses des financements.

Le plan pluriannuel d'investissement passe de 61,3 M€ à 42,1 M€, une évolution qui se justifie avec le transfert des dépenses des travaux de restauration des milieux aquatiques et bocage sur la section de fonctionnement

On observe d'autres variations par rapport à la PPI 2022, portant sur l'**administration générale avec une hausse** liée aux besoins d'équipement (bureaux, matériel informatique, parc véhicule) et aux travaux de rénovation du siège administratif de la Roche-Bernard.

Orientations 2025

En 2025, les **dépenses du socle inscrites en investissement (7,5 M €)** sont en baisse en raison essentiellement du passage des dépenses GEMA et compétences associées en section de fonctionnement.

Pour l'**administration générale**, les dépenses portent principalement sur le renouvellement de véhicules, d'achat de mobilier/matériel, le renouvellement de matériel informatique et progiciels pour 240 K€. **Sur les ouvrages Vilaine aval**, les travaux de confortement des gabions du barrage d'Arzal se poursuivront. **Sur les barrages Vilaine amont**, les dépenses d'investissement porteront sur la poursuite du programme de travaux de 3 ans pour la rénovation et la mise en sécurité des organes hydraulique des 3 barrages.



Gabions, barrage d'Arzal (56)

Pour les **compétences à la carte (1 M€)**, les **dépenses d'investissement** concernent la **protection contre les inondations** majoritairement concentrée sur les intercommunalités de Redon (fin des travaux de confortement des digues de Saint-Nicolas-de-Redon et report du projet de travaux de protection de l'île de Redon), Châteaubriant-Derval (poursuite des études pour la construction des 3 nouvelles retenues en amont de Châteaubriant Rollard chère et Villepot pour 300 K€) ; et Arc Sud Bretagne (travaux de réhabilitation du tronçon de la endommagé de la digue de Damgan par la tempête Ciaran en octobre 2023). Concernant les travaux liés à la gestion des milieux aquatiques, le niveau d'effort est maintenu avec des dépenses transférées en section de fonctionnement.

Budget Eau potable

Les recettes et dépenses augmentent de façon importante à partir de 2024.

La nouvelle délégation de service public a été établie avec un volume de vente moyen de 18,5 M de m³, vendus au prix moyen de 64 ct HT le m³. Dans le cadre de la nouvelle DSP, les charges d'exploitation (55% des dépenses) jusqu'à présent déduites des recettes reversées par le délégataire seront inscrites en dépenses de fonctionnement. En conséquence, les recettes et dépenses augmentent de façon importante à partir de 2024.

Un certain nombre d'investissements sont déjà actés sur les prochaines années : les travaux sur l'**Aqueduc Vilaine Atlantique** (7,2 M€) ont été réceptionnés en 2024, avec une prévision de dépenses sur l'exercice de 583 K€ HT. Les travaux de **réalisation du sas anti-salinité** sur l'écluse du barrage d'Arzal portés par le budget annexe s'élève à près de 7 M€, dont l'essentiel de la dépense portera sur les années 2026 et 2027. Les autres travaux rassemblent toutes les dépenses diverses (sécurité, stockage des boues, réhabilitation d'ouvrages...) pour un total de plus de 5,1 M€. Les **travaux de restructuration de l'usine** ont été soldés en 2024, mais une enveloppe prévisionnelle de près de 3,4 M€ est déjà prévue sur les dernières années de la DSP pour de nouveaux travaux. Le **renforcement du besoin de stockage d'eau potable** devrait se traduire par des études et travaux pour une enveloppe estimée à ce stade à plus de 5,3 M€ mais qui n'impactera pas le budget annexe de manière significative avant 2028.



Inauguration Aqueduc Vilaine Atlantique, 20 juin 2024.

Orientations 2025

Les orientations 2025 en matière d'investissement sur le budget Eau potable pour 2,8 M€ marquent une année de transition dans les investissements. Ils comprennent notamment la dernière tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour un peu moins de 500 K€ ; les premiers travaux pour le sas anti-salinité sur l'écluse d'Arzal pour 900K€ ; et divers travaux au niveau de l'usine de production d'eau potable (1,2 M€)

En séance du 18 octobre 2024, le Comité syndical d'Eaux & Vilaine a validé les programmes et enveloppes financières suivants :

ÉCLUSE ANTI-SALINITÉ, BARRAGE ARZAL

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement d'entreprises Artelia – Arcadis pour un **coût global de l'opération confirmé de 14 M€ HT, soit 16,8 M€ TTC.**

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

- Budget Eau potable : 7 M€ HT ;
- Département 56 : 1,4 M€ HT ;
- CPM : 1,4 M€ HT ;
- Eaux & Vilaine : 2,8 M€ HT.

Des discussions sont encore en cours avec la Région Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. La durée globale des travaux est estimée à 27 mois, avec deux hivers de fermeture de l'écluse. Sa mise en service est envisagée à l'été 2027.

BATARDEAUX DU BARRAGE D'ARZAL

Les batardeaux du barrage d'Arzal permettent d'isoler un organe hydraulique du barrage pour réaliser des réparations nécessitant de travailler à sec. Un programme de rénovation complet a été élaboré. **Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 2,320 M€ HT, soit 2,784 M€ TTC,** entièrement à la charge d'Eaux & Vilaine.

SITE DE STOCKAGE DES BOUES, USINE D'EAU POTABLE DE VILAINE ATLANTIQUE

Les boues issues de la filière de potabilisation de l'usine de Vilaine Atlantique sont valorisées en épandage agricole. Un site plus pérenne et plus fonctionnel situé en partie haute de l'usine, appartenant à Eaux & Vilaine, est envisagé. **Le coût prévisionnel global pour la création de ce site de stockage est estimé à 1 250 000 € TTC,** entièrement à la charge d'Eaux & Vilaine. Le planning prévisionnel provisoire prévoit un démarrage des travaux début 2026 pour une livraison de l'ouvrage fin 2026.

RÉALISATION D'UN SURPRESSEUR SUR L'AQUEDUC VILAINE ATLANTIQUE, NIVILLAC

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est en service dans le sens Férel → Rennes. Pour un fonctionnement dans le sens Rennes → Férel, un surpresseur doit être installé pour augmenter la pression et alimenter gravitairement le réservoir. **L'enveloppe prévisionnelle globale de cette opération est estimée à 350 K€ HT, soit 420 K€ TTC,** à la charge d'Eaux & Vilaine.

PROTECTION DE LA PRESQU'ÎLE DE REDON

Les travaux prévus pour la réalisation du futur système d'endiguement sont les suivants : protections amovibles le long du quai Jean Bart ; digue en remblais avec noyau d'argile et déversoir ; station de pompage des eaux d'infiltration. Une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire, allant de l'actualisation du projet jusqu'à la réception et la garantie de parfait achèvement des travaux.

Le coût prévisionnel global de l'opération estimé à l'issue de la phase projet est de 1 450 000 € TTC, dont 847 231 € de reste à charge pour Eaux & Vilaine.

Cette estimation intègre les travaux de génie civil réalisés par anticipation et la maîtrise d'œuvre correspondante.

Rapport Annuel du Déléguataire et Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : ce qu'il faut retenir de l'exercice 2023 !

Les volumes 2023 se situent dans la moyenne depuis le début du contrat (18,5 Mm³/an sur la période 2009-2023).

 20 350 222 m³ Volume d'eau brute pompé en Vilaine	 18 650 888 m³ Volume distribué (-5,1 % par rapport à 2022)	 103 108 m³ Volume prélevé depuis la nappe de Campbon	 71 390 m³ Volume maximal journalier produit à l'usine le 24 juin
 13 590 692 € H.T Recette globale des ventes	 0,7287 € HT/ m³ Prix moyen de l'eau livrée	 97 % Rendement des réseaux	 3 340 m³ Boues épandues entre le 27 juillet et le 24 octobre 2023
 8,48 M€ Capital restant dû au 31 décembre 2023	 3,042 M€ Épargne brute 2023	 2,8 ans Durée d'extinction de la dette à fin 2023	

QUALITÉ DE L'EAU

Le métabolite du chlorothalonil a fait l'objet d'un suivi spécifique en 2023. Les analyses ont montré la présence de cette molécule dans la Vilaine, avec des teneurs en sortie d'usine supérieures à 0,1 µg/l (limite qualité), mais nettement inférieures à la valeur de vigilance de 0,9 µg/l. Le Chlorothalonil R471811 ayant été déclaré non pertinent par l'ANSES le 29 avril 2024, ces valeurs n'ont pas été intégrées au suivi analytique.

PROJETS STRUCTURANTS

Restructuration de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique

Le marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises Degrémont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,99 M€ HT. La réalisation a été programmée sur 2016-2023. La tranche ferme a été réceptionnée en octobre 2020. La tranche conditionnelle a été mise en service au 2^{ème} semestre 2023, clôturant ainsi un chantier de 7 ans et une opération globale de plus de 10 ans.

Aqueduc Vilaine Atlantique

La 3^{ème} tranche de travaux pilotée par le SMG 35, vise à relier les usines d'eau potable de Vilaine Atlantique à Férel et

Villejean à Rennes. Les travaux ont débuté en avril 2022 pour s'achever fin 2023.

Contrat de concession du service eau potable

L'ancien contrat de délégation de service public arrivant à échéance, un nouveau contrat a été attribué à Suez Eau France le 22 septembre 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, Suez Eau France, via sa filiale dédiée *Eau de Vilaine*, est le nouveau gestionnaire du service public de production et de transport d'eau potable d'Eaux & Vilaine, pour 8 ans.

Révision du périmètre de protection de l'usine

À la demande de l'ARS, une procédure de révision des périmètres de protection des captages de l'usine de Vilaine Atlantique a été engagée. Le dossier d'enquête publique a été finalisé fin 2021 et déposé en avril 2022 auprès du service instructeur. L'enquête publique s'est déroulée du 15 mars au 17 avril 2023. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec un avis favorable, le 16 mai 2023. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques a également rendu un avis favorable le 7 décembre 2023. Le périmètre est mis en place.